



Budget DAP 2023

Ce matin se tenait à la DAP la présentation du Projet de Loi de Finances 2023 pour l'Administration Pénitentiaire. Cette réunion était présidée par le DAP et accompagné des différents services de notre direction. Il s'agissait de détailler de manière plus approfondie les annonces faites par le Garde des Sceaux mardi dernier. L'administration se voit doter d'un budget de 343 millions supplémentaires par rapport à 2022 passant de 4,6 à 4,9 milliards d'euros.

Sur le plafond d'emplois, la DAP indique la création de 809 emplois en 2023 déclinée de la manière suivante :

- 489 emplois pour l'ouverture de 10 nouveaux établissements (CP Caen-Iffs, CP Troyes-Lavau, CD de Fleury-Mérogis (ex-CJD) et les 7 SAS (Avignon, Valence, Toulon, Caen, Osny, Meaux et Noisy-le-Grand)) ;
- 320 emplois pour renforcer les effectifs existants : 200 pour les ESP, 30 pour la surveillance électronique et 90 pour la formation, le renseignement pénitentiaire et les SPIP.

La **CGT Pénitentiaire** a rappelé au DAP son inquiétude quant aux 10 000 emplois annoncés par le Garde des Sceaux sur la période 2023-2027 pour l'ensemble du ministère et les dernières annonces concernant les retraites. On sait déjà que ces recrutements ne permettront pas de pallier les postes vacants et surtout le remplacement de la génération du recrutement du plan 13 000 (années 1980) qui partira dans les prochains mois. La **CGT Pénitentiaire** a demandé également une mise à plat des organigrammes de référence devenus obsolètes avec l'augmentation significative des nouvelles missions.

Sur le volet statutaire, le PLF prévoit :

- La revalorisation indiciaire des DPIIP ;
- L'augmentation du nombre de gradés (pas de chiffres précis sur ce sujet) ;
- La mise en place d'un référentiel de rémunération pour les contractuels ;
- La création d'une filière technique ministérielle ;
- Un plan de requalification pour les adjoints administratif passant de la catégorie C à la catégorie B (les postes concernés seront dévoilés la semaine prochaine).

Pour le CEA, des discussions débiteront en 2023 pour « **une réforme statutaire d'envergure du CEA pour répondre au déficit d'attractivité du métier mais également pour les besoins de recrutement** » selon les termes employés par le GDS et le DAP. Que de temps perdu pour la **CGT Pénitentiaire** !!! En effet, depuis 2002, elle revendique la catégorie B pour les personnels du CEA. Elle apparaissait comme utopique mais aujourd'hui, la **CGT Pénitentiaire** est entendue. L'attractivité et la reconnaissance du métier passe par la catégorie B et des indices de rémunérations qui sont en adéquation avec le difficile métier de surveillant pénitentiaire.



Du 1er au 8 Décembre 2022, vous avez la main pour **ENFIN** changer les choses !

VOTEZ CGT PÉNITENTIAIRE

Le démarrage des travaux pour 2023 n'est pas anodin, il coïncide avec les échéances de la fin d'année avec les élections professionnelles. La catégorie B est une revendication de **la CGT Pénitentiaire**, sa place est donc à la table des discussions. Le vote CGT est donc incontournable.

Sur le volet indemnitaire, quelques mesures :

- Revalorisation de l'IFO pour les officiers et les chefs des services pénitentiaires ;
- Revalorisation de l'ICP majorée ;
- Revalorisation indemnitaire pour les formateurs, moniteurs pénitentiaires et moniteurs de sport passant de 300 à 600 € dès 2022 ;
- Revalorisation indemnitaire des DPIP et des DSP ;
- Revalorisation de l'IFSE et du CIA pour la filière technique ;
- Revalorisation de l'IFSE pour les régisseurs ;
- Rattrapage de la convergence indemnitaire appliqué aux personnels administratifs de la DAP avec la modification de l'abattement sur l'IFSE ;
- Revalorisation de l'IFSE pour les personnels administratifs de catégorie C ;
- Mesure indemnitaire pour les agents affectés en Guyane et à Mayotte ;
- ICP du CEA passant de 1 785 € à 1 869 € en décembre 2023 ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la prime de fidélisation.

Sur le plan immobilier, les travaux se poursuivent en 2023 pour Baumettes 3, CP Bordeaux-Gradignan, MA Basse-Terre et le Dossier d'Aggrandissement Capacitaire de Nîmes avec 150 places supplémentaires. Des autorisations d'engagement de travaux ont été effectuées pour la réhabilitation du CP Fresnes et la MC de Poissy.

Sur la question sécuritaire, 76,8 millions seront consacrés au renforcement de la sécurité des personnels et des établissements pénitentiaires dont :

- 30 millions pour les dispositifs de détection et de brouillage des communications illicites ;
- 3 millions pour s'équiper de nouveaux dispositifs pour le survol des drones ;
- 5,6 millions pour déployer et renouveler les installations de vidéosurveillance ;
- 18,8 millions pour doter les surveillants de smartphones (système SAGEO) ;
- 6 millions pour la généralisation du port des caméras individuelles ;
- 1,5 millions pour l'achat de nouveaux équipements de protection individuelle.

Pour conclure, l'ENAP bénéficiera d'une subvention de 35,9 millions soit 2,5 millions de plus par rapport à 2022. Ce budget contribuera à l'adaptation des formations, d'améliorer l'accueil des élèves, de moderniser et sécuriser le site de l'ENAP.

Un budget, certes en hausse, mais insuffisant tant les difficultés sont omniprésentes : manque d'effectifs pour tous les corps et grades, mesures indemnitaires contrastées entre les catégories de personnels, difficultés concernant les projets immobiliers pour les 15 000 places, etc...

La réforme statutaire des personnels d'encadrement et d'application devra être ambitieuse, elle devra être à la hauteur des attentes des personnels. Le budget devra être conséquent car les agents ne se satisferont pas une nouvelle fois de quelques piécettes. **La CGT Pénitentiaire** portera haut et fort la catégorie B pour les surveillants et ce, sans compromission ou contrepartie.

Montreuil, le 03 octobre 2022.



Du 1er au 8 Décembre 2022, vous avez la main pour ENFIN changer les choses !

VOTEZ CGT PÉNITENTIAIRE